



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5330

Stade Marc Vivien Foë - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire - 7 rue Jules Verne à Lyon 3e - Opération n° 03040542 - Poursuite de l'opération d'aménagement - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00004

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5330 - STADE MARC VIVIEN FOË - DEMOLITION DE LA FRICHE ET REAMENAGEMENT DU TERRAIN SECONDAIRE - 7 RUE JULES VERNE A LYON 3E - OPERATION N° 03040542 - POURSUITE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT - AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1 - PROGRAMME 00004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Stade Marc Vivien Foë – Extension, construction de nouveaux vestiaires ».

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 » 2015-1, programme 00004.

Par délibération n° 2019/5170 du 18 novembre 2019, vous avez approuvé le lancement des études et des travaux de démolition de l'opération n° 03040542 « Stade Marc Vivien Foë- Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire » à hauteur de 500 000 €TTC.

Suite au lancement d'une première phase comprenant les études et la démolition du bâtiment, il convient de lancer la phase aménagement de l'opération.

L'objectif du projet est d'aménager un deuxième terrain de football en gazon synthétique agrandi aux dimensions 100 m x 60 m permettant de disputer des matchs de niveau District. Par ailleurs, il s'agit de réaliser un nouvel éclairage du terrain n° 1 classé niveau 5 pour homologation niveau E5 permettant de disputer des matchs de niveau Ligue en soirée. Enfin, il est nécessaire de rénover le revêtement du petit terrain de sport de proximité, d'aménager des parkings pour les officiels et de réaménager les pistes, les aires de saut, la circulation et les abords du terrain.

Les frais d'études et de travaux de la phase d'aménagement, estimés à 1 563 000 €TTC, sont à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé à 2 063 000 € TTC (valeur septembre 2016).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur.

Les marchés de travaux, de coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôleurs techniques et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions de la réglementation en vigueur relative aux marchés publics.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2019/5170 du 18 novembre 2019 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- La poursuite de l'opération n° 03040542 « Stade Marc Vivien Foë - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire » est approuvée. Ces études et travaux d'aménagement seront financés par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme 00004, AP 2015-1, opération n° 03040542, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 412, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2019 : 50 000 €;
 - 2020 : 1 700 000 €;
 - 2021 : 313 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT